

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025****N°DCM-2025-003****OBJET :****PERSONNEL****Pôle technique**Suppression d'un emploi d'adjoint technique 35/35^{ème} et création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 35/35^{ème} au 1^{er} janvier 2025Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 14 janvier 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. DI CARLO représenté par M. JACQUARD - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. PERREAULT - M. POCHON représenté par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de Châtillon-sur-Chalaronne du 16 janvier 2025 ;

Considérant qu'un agent technique du service des espaces verts a obtenu le concours du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe le 15 juillet 2024, et qu'il est donc inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion concerné ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour) :

ACCEPTE la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}) des services techniques,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) au 1^{er} janvier 2025.

Ainsi délibéré le 20 janvier 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 24 JAN. 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 24 JAN. 2025



Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.